

**Les ECHOS...**



**Provençais**

**N°1**

**Monsieur Le Maire et les Conseillers municipaux vous informent**



## LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord, merci pour la confiance que vous m'avez accordée en votant majoritairement pour la liste « Vivre Ensemble à Provençy ». merci également aux conseillers qui m'ont élu Maire ainsi que nos deux adjointes, dans la sérénité.

Toujours en activité, le choix de deux adjointes pour me seconder n'est pas fortuit.

Je suis heureux de voir que cette nouvelle équipe municipale s'investit pleinement.

Travailler ensemble : maire, adjointes, conseillers et vous, tel est mon objectif.

C'est pourquoi je vous invite toutes et tous à nous aider à améliorer le cadre de vie de notre commune qui doit retrouver l'esprit « village » grâce à l'entraide.

Je remercie Nelly JOUDRIER, notre secrétaire de mairie, pour toute l'aide qu'elle m'apporte dans la prise en compte des très nombreux dossiers.

Merci à Alain LEBLOND pour son engagement quotidien et à Françoise AZZOLIN pour son dévouement.

Après quelques mois, je mesure l'importance de la tâche que vous m'avez confiée,

Aussi, je souhaiterais très sincèrement remercier mon prédécesseur pour toutes ces années passées dans notre mairie et lui souhaiter un apaisement dans ses ennuis de santé.

Je vous assure de mon total engagement et je souhaite, qu'ensemble, nous puissions être fiers des résultats obtenus.

Jean-Claude LANDRIER

# L' équipe municipale de PROVENCY



**M Jean-Claude LANDRIER**  
**Maire de PROVENCY**

Délégué à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.  
Délégué au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vau de Bouche.  
Membre de droit de toutes les commissions.



**Mme Josiane MAGNE 1<sup>ère</sup> adjointe**

Suppléante à la C de C Avallon-Vézelay-Morvan.  
Centre Communal d'Actions Sociales.  
Commission d'Appels d'Offres.  
Commission Communication.  
Commission des fêtes.



**Mme Jocelyne KAPLON 2<sup>ème</sup> adjointe**

Centre Communal d'Actions Sociales.  
Commission d'Appels d'Offres.  
Commission Communication.  
Commission des fêtes.



**M Richard MOREAU**

Activité de l'employé communale.  
Délégué au Syndicat Dép. d'Energie de l'Yonne.  
Commission Voirie-Bât. Et Matériels.  
Commission d'Appels d'Offres.



**Mme Valérie TEDESCO**

Centre Communal d'Actions Sociales.  
Commission des fêtes.  
Communication.



**M Franck MONOT**

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Terre Plaine/Morvan  
Commission Voirie-Bât. Et Matériels.  
Commission Assainissement  
Commission Veille Sanitaire et Sécurité.



**M Patrice BORNE**

Correspondant défense.  
Commission Assainissement  
Communication.  
Commission Veille Sanitaire et Sécurité.



**Mme Annie GRANDJEAN**

Délégué Comité National d'Actions Sociales.



**M Pascal FOURDIN**

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Terre Plaine/Morvan.  
Commission Voirie-Bât. Et Matériels.



**M Daniel BALACE**

Délégué au Syndicat de la Forêt d'Hervaux.  
Délégué au Syndicat d'Aménagement du Vau de Bouche.  
Commission Voirie-Bât. Et Matériels.  
Commission d'Appels d'Offres.



**M David LE QUERE**

Centre Communal d'Actions Sociales.  
Commission Voirie-Bât. Et Matériels.  
Commission des fêtes.

## **Les évènements dans notre commune :**

Pour commémorer le **8 Mai 1945**, Monsieur le Maire, l'équipe municipale et de nombreux habitants de la commune s'étaient rassemblés aux monuments du souvenir.

Suite au message officiel de circonstance, Monsieur le Maire a adressé à l'assistance, ses souhaits de voir les Provençais se rassembler aussi pour leur avenir commun.

**Le 21 Juin, l'été et la musique** ont été fêtés lors d'une très conviviale et chaude soirée, rythmée par DJ VINCE 89, que nous remercions encore pour son initiative.



**Le 22 Juin**, à peine quelques heures de repos plus tard, c'est au tour du traditionnel vide-greniers d'investir les rues du village.

**41 exposants** et de nombreux badauds s'étaient déplacés dans l'espoir de réaliser de bonnes affaires.

Pour l'occasion les membres du club « les Dentelières d'Avallon » exposaient leurs œuvres de grande qualité dans la salle des fêtes.

Nous les remercions aussi très chaleureusement.



**Enfin le 14 juillet.** Nous avons souhaité faire perdurer la tradition, en invitant Les Provençais à une après-midi de jeux et de rencontres. Grands et petits ont ainsi participé, dans la bonne humeur, aux différents concours proposés tels que : le tir, les quilles, une course en sac et un parcours ludique pour les enfants.

Au cours de cette après-midi, Monsieur le Maire a remis à Messieurs Richard MOREAU et Michel BOIVIN leur médaille d'honneur communale (30ans) et à Monsieur Alain LEBLOND la médaille des 20 ans de travail.



## **Les travaux effectués depuis Avril:**

Le nettoyage de nos monuments du souvenir, de la fontaine à l'entrée du village, des bacs à fleurs et des diverses croix.



## **Les travaux effectués depuis Avril (suite) :**

L'installation de nouveaux panneaux d'affichage, la réfection du « chemin du Moulin » : remise en état de la chaussée et façonnage d'un fossé.



D'autres travaux comme: la taille de la haie du cimetière, la mise en sécurité des puits, le nettoyage et le rangement de l'atelier du cantonnier ainsi que la remise en état du tracteur et de ses accessoires ont été effectués.

Merci à tous les intervenants et principalement à Messieurs Michel BOIVIN et Régis KAPLON ( pour leurs expertises techniques, leurs interventions sur le tracteur et ses accessoires) .

## **Les prévisions de travaux pour 2015 :**

- Réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière.
- Fleurissement des entrées du village.
- Remise en état et fleurissement du lavoir de Genouilly.
- Nettoyage des dalles de l'église et du patio d'entrée.
- Mise en place de tables et de bancs sur des sites ciblés.
- Remise en état du terrain de boules.

## **Un peu d'histoire...:**

### La cabane de l'école.

A quoi pouvait bien servir cette cabane construite dans le verger de l'école ? Précisons qu'elle n'avait qu'une porte sur la route et un semblant de fenêtre avec barreaux qui ne s'ouvrait pas.

L'ouverture sur le pré a été faite par un instituteur qui avait demandé à la commune,

De s'en servir pour ses outils de jardinage. Vers les années trente, il y avait souvent des hommes, sans domicile fixe, qui traînaient d'un pays à l'autre, quémendant souvent dans les fermes ou rendant de petits services.

J'ai moi-même connu un certain « Nicolas » avec une énorme barbe noire, (Il m'impressionnait beaucoup quand j'avais cinq ou six ans). Qui s'en souvient aujourd'hui ?

Le soir, il demandait à coucher dans cette cabane où il trouvait un abri contre le vent, le froid et la pluie.

Plus tard, j'ai eu le loisir de la visiter. Elle comprenait pour tout un coffrage de bois de 2mx1m, avec des rebords de 10cm et rempli de foin.

Mais il y venait un autre individu moins sympathique (dont j'ai oublié le nom), mais qui n'avait pas bonne réputation : le maire pouvait l'y enfermer et le récupérer au matin avec les gendarmes.

Alors la cabane : abri ou prison... ?

Mme Jeanine TEDESCO.

### **Annonces pratiques:**

#### **AUTORISATION D'URBANISME**

Vous souhaitez engager des travaux : une rénovation, une construction, un agrandissement, pensez aux règles d'urbanisme.  
Un réflexe demandez conseil à votre mairie.

A compter du 01 Juillet 2015 les collectivités deviennent autonomes, Elles ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'état, pour l'instruction des dossiers.

Le PLU (plan Local d'Urbanisme) en cours de finalisation, devra nous fournir à tous, les mêmes contours précis de nos droits et obligations.

Nous sommes de plus en plus contraints par des règles et obligations. Pour tous les travaux effectués par vous-même ou une entreprise sur le domaine public, vous devez faire une déclaration DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) via internet. (exemple: travaux de taille d'arbres, afin de libérer les fils électriques ou de téléphone) etc...

UNE QUESTION, UNE INTERROGATION, CONTACTER LA MAIRIE DE  
PROVENCY AU : **03 86 31 00 45**

**Horaires d'ouverture : Lundi de 15h00 à 18h00  
Vendredi de 9h00 à 12h00**

## Les architectes du CAUE vous accompagnent dans vos projets

*Vous avez un projet de construction, d'aménagement, d'extension ou de réhabilitation ?  
Profitez d'un conseil gratuit d'un architecte conseiller du CAUE de l'Yonne*

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Yonne est une association loi 1901 créée en 2010, dont la vocation est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il existe 92 associations de ce type en France. Le CAUE est doté depuis novembre 2011 d'une équipe technique prête à accompagner les habitants de l'Yonne.

### Pourquoi faire appel au CAUE ?

Le CAUE apporte en amont un conseil gratuit, objectif et déconnecté de tout intérêt commercial dans divers domaines :

L'architecte-conseiller du CAUE n'a pas vocation à se substituer à un professionnel (architecte ou artisan par exemple), qui sera en charge de la conception et de la réalisation du projet. Il intervient en amont pour aider le demandeur à définir un programme, préciser des objectifs et proposer des orientations d'aménagement

#### > L'Habitat

Les particuliers sont conseillés dans le cadre de projet de construction, de rénovation, d'extension de leur maison ou appartement. Ils peuvent être informés de la réglementation, des procédures administratives et conseillés sur les aspects d'implantation, d'intégration paysagère, de techniques de construction, de matériaux écologiques, d'isolation, d'aménagement des espaces, etc.

#### > Les Commerces et Hébergements touristiques

Les porteurs de projets ou propriétaires sont guidés dans leur réflexion sur la faisabilité d'un projet neuf. Dans le cadre de réhabilitation, il s'agira d'estimer les éléments du bâti à valoriser et analyser les possibilités d'aménagement intérieur et le traitement des abords.

#### > L'Agriculture

Les agriculteurs seront conseillés en amont sur la conception globale de l'exploitation, implantation de nouveau bâtiment, les matériaux et couleurs, et l'aménagement des abords pour favoriser l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage.

### Nouveau // Des permanences près de chez vous !

Vous pouvez rencontrer un architecte conseiller lors d'une permanence qui se tient à :

**AVALLON**, Hôtel de Gouvenain, 7 rue des Odebert, **tous les 3<sup>e</sup> jeudi du mois de 14 h 30 à 17 h**.  
N'hésitez pas à prendre RDV, Tél : 03.86.72.87.16 // mail : conseil.habitat.yonne@gmail.com

## **INFORMATION ASSAINISSEMENT**

Afin de répondre à vos attentes, concernant le coût annuel de l'assainissement dans notre commune, votre municipalité agit :

Nous avons renégocié avec les organismes bancaires la durée de remboursement de nos emprunts.

Cela aura pour effet de diminuer nos remboursements annuels donc de réduire notre facturation à compter du deuxième semestre 2014.

L'abonnement forfaitaire annuel passe de **130€ à 75€**

La consommation / assainissement passe de **1,98€ à 1,00€**

La redevance pour modernisation reste inchangée à **0,30€**

**Exemples** : pour une consommation de **100m<sup>3</sup>/annuel** : nous passons de **358€/annuel à 205€/annuel** soit une **baisse de 153€ soit (42,73%)**

Pour une consommation de **50m<sup>3</sup>/annuel** : nous passons de **244€/annuel à 140€/annuel** soit une **baisse de 104€ soit (42,62%)**.

Vous recevrez pour la dernière fois des factures séparées.  
A compter de 2015, votre facture assainissement sera intégrée à la facturation de la Lyonnaise des eaux.

Le Maire :

Jean-Claude LANDRIER